



VILLE DE BIOT

Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de Grasse
Canton d'Antibes-Biot
Communauté d'Agglomération
Sophia Antipolis

R é p u b l i q u e F r a n ç a i s e
VILLE DE BIOT
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 octobre 2017

Salle du Conseil – Médiathèque Communautaire
18 h – Séance publique du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR

Rapporteur : Madame Gisèle GIUNIPERO, 4^{ème} Adjointe au Maire, déléguée à l'Urbanisme, au Logement et à l'Environnement

- I-01. FONCIER - Prévention du risque inondation – Opération d'acquisition des propriétés les plus exposées – Acquisition de la parcelle cadastrée AI N°65 – Demande de subventions au titre du Fonds Barnier.
- I-02. FONCIER - Prévention du risque inondation – Opération d'acquisition des propriétés les plus exposées – Acquisition des lots 22 et 54 de la copropriété du Hameau de la Brague cadastrée BM N°31 et 32 – Demande de subventions au titre du Fonds Barnier.
- I-03. FONCIER - Prévention du risque inondation – Opération d'acquisition des propriétés les plus exposées – Acquisition de la propriété cadastrée AI N°92 et 93 – Demande de subventions au titre du Fonds Barnier.
- I-04. FONCIER - Prévention du risque inondation – Opération d'acquisition des propriétés les plus exposées – Acquisition de la parcelle cadastrée AI N°85 – Demande de subventions au titre du Fonds Barnier.
- I-05. FONCIER - Prévention du risque inondation – Opération d'acquisition des propriétés les plus exposées – Acquisition de la propriété cadastrée parcelle AI N°78 – Demande de subventions au titre du Fonds Barnier.
- I-06. FONCIER - Prévention du risque inondation – Opération d'acquisition des propriétés les plus exposées – Acquisition des lots 9 et 31 de la copropriété du Hameau de la Brague cadastrée BM N°31 et 32 – Demande de subventions au titre du Fonds Barnier.
- I-07. FONCIER - Prévention du risque inondation – Opération d'acquisition des propriétés les plus exposées – Acquisition des lots 24, 33 et 51 de la copropriété cadastrée BN N°100 – Demande de subventions au titre du Fonds Barnier.
- I-08. FONCIER - Prévention du risque inondation – Opération d'acquisition des propriétés les plus exposées – Acquisition des lots 8 et 30 de la copropriété du Hameau de la Brague cadastrée BM N°31 et 32 – Demande de subventions au titre du Fonds Barnier.

I-09. FONCIER - Prévention du risque inondation – Opération d'acquisition des propriétés les plus exposées – Acquisition des lots 16 à 22 - 43 à 49 et 57 de la copropriété cadastrée BN N°100 – Demande de subventions au titre du Fonds Barnier.

Biot, le 19 octobre 2017

Le Maire,



Guilaine DEBRAS
Vice-présidente de la CASA



VILLE DE BIOT

Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de Grasse
Canton d'Antibes-Nord
Communauté d'Agglomération
Sophia Antipolis

R é p u b l i q u e F r a n ç a i s e

VILLE DE BIOT

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2017

COMPTE - RENDU

Madame le Maire ouvre la séance à 18 heures.

FONCIER

Prévention du risque inondation – Opération d'acquisition des propriétés les plus exposées – Acquisition de la parcelle cadastrée AI N°65 – Demande de subventions au titre du Fonds Barnier – Monsieur et Madame [REDACTED].

Le CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le projet d'acquisition amiable et de démolition de la propriété cadastrée section AI n° 65 appartenant à Monsieur et Madame [REDACTED] pour un coût prévisionnel de 785 776 €.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié à intervenir avec les propriétaires pour l'acquisition de leur bien pour la somme de 687 676 €.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à solliciter le fonds de prévention des risques naturels majeurs au taux maximum de 100% (fonds Barnier).

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à déposer le permis de démolir et/ou toutes autres décisions d'urbanisme.

Prévention du risque inondation – Opération d'acquisition des propriétés les plus exposées – Acquisition des lots 22 et 54 de la copropriété du Hameau de la Brague cadastrée BM N°31 et 32 – Demande de subventions au titre du Fonds Barnier – Monsieur [REDACTED].

Le CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le projet d'acquisition amiable et de démolition des lots 22 et 54 de l'ensemble immobilier « Le Hameau de la Brague » sis sur les parcelles cadastrées section BM n° 31 et 32 appartenant à Monsieur [REDACTED] pour un coût prévisionnel de 325 696 €.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié à intervenir avec le propriétaire pour l'acquisition de son bien pour la somme de 291 996 €.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à solliciter le fonds de prévention des risques naturels majeurs au taux maximum de 100% (fonds Barnier).

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à déposer le permis de démolir et/ou toutes autres décisions d'urbanisme.

Prévention du risque inondation – Opération d'acquisition des propriétés les plus exposées – Acquisition de la propriété cadastrée AI N°92 et 93 – Demande de subventions au titre du Fonds Barnier – Monsieur et Madame [REDACTED].

Le CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le projet d'acquisition amiable et de démolition de la propriété cadastrée section AI parcelles n° 92 et 93 appartenant à Monsieur et Madame [REDACTED] pour un coût prévisionnel de 486 248 €.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié à intervenir avec les propriétaires pour l'acquisition de leur bien pour la somme de 429 648 €.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à solliciter le fonds de prévention des risques naturels majeurs au taux maximum de 100% (fonds Barnier).

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à déposer le permis de démolir et/ou toutes autres décisions d'urbanisme.

Prévention du risque inondation – Opération d'acquisition des propriétés les plus exposées – Acquisition de la parcelle cadastrée AI N°85 – Demande de subventions au titre du Fonds Barnier – Monsieur et Madame [REDACTED].

Le CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le projet d'acquisition amiable et de démolition de la propriété cadastrée section AI n° 85 appartenant à Monsieur et Madame [REDACTED] pour un coût prévisionnel de 481 305 €.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié à intervenir avec les propriétaires pour l'acquisition de leur bien pour la somme de 433 605 €.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à solliciter le fonds de prévention des risques naturels majeurs au taux maximum de 100% (fonds Barnier).

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à déposer le permis de démolir et/ou toutes autres décisions d'urbanisme.

Prévention du risque inondation – Opération d'acquisition des propriétés les plus exposées – Acquisition de la propriété cadastrée parcelle AI N°78 – Demande de subventions au titre du Fonds Barnier – Monsieur [REDACTED].

Le CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le projet d'acquisition amiable et de démolition de la propriété cadastrée section AI n° 78 appartenant à Monsieur [REDACTED] pour un coût prévisionnel de 305 435€.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié à intervenir avec le propriétaire pour l'acquisition de son bien pour la somme de 257 535 €.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à solliciter le fonds de prévention des risques naturels majeurs au taux maximum de 100% (fonds Barnier).

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à déposer le permis de démolir et/ou toutes autres décisions d'urbanisme.

Prévention du risque inondation – Opération d'acquisition des propriétés les plus exposées – Acquisition des lots 9 et 31 de la copropriété du Hameau de la Brague cadastrée BM N°31 et 32 – Demande de subventions au titre du Fonds Barnier – Monsieur [REDACTED] et Madame [REDACTED].

Le CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le projet d'acquisition amiable et de démolition de des lots 9 et 31 de l'ensemble immobilier « Le Hameau de la Brague », sis sur les parcelles cadastrées section BM n° 31 et 32 appartenant à Monsieur [REDACTED] et Madame [REDACTED] pour un coût prévisionnel de 496 400€.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié à intervenir avec les propriétaires pour l'acquisition de leur bien pour la somme de 463 000 €.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à solliciter le fonds de prévention des risques naturels majeurs au taux maximum de 100% (fonds Barnier).

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à déposer le permis de démolir et/ou toutes autres décisions d'urbanisme.

Prévention du risque inondation – Opération d'acquisition des propriétés les plus exposées – Acquisition des lots 24, 33 et 51 de la copropriété cadastrée BN N°100 – Demande de subventions au titre du Fonds Barnier – Monsieur [REDACTED].

Le CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le projet d'acquisition amiable et de démolition des lots 24, 33 et 51 de l'ensemble immobilier sis 1780 Route de la Mer sur la parcelle cadastrée section BN n° 100, appartenant à Monsieur [REDACTED] pour un coût prévisionnel de 171 737 €.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié à intervenir avec le propriétaire pour l'acquisition de son bien pour la somme de 137 037 €.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à solliciter le fonds de prévention des risques naturels majeurs au taux maximum de 100% (fonds Barnier).

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à déposer le permis de démolir et/ou toutes autres décisions d'urbanisme.

Prévention du risque inondation – Opération d'acquisition des propriétés les plus exposées – Acquisition des lots 8 et 30 de la copropriété du Hameau de la Brague cadastrée BM N°31 et 32 – Demande de subventions au titre du Fonds Barnier – Monsieur [REDACTED].

Le CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le projet d'acquisition amiable et de démolition de des lots 8 et 30 de l'ensemble immobilier « Le Hameau de la Brague », sis sur les parcelles cadastrées section BM n° 31 et 32 appartenant à Monsieur [REDACTED] pour un coût prévisionnel de 402 000 €.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié à intervenir avec le propriétaire pour l'acquisition de son bien pour la somme de 369 500 €.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à solliciter le fonds de prévention des risques naturels majeurs au taux maximum de 100% (fonds Barnier).

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à déposer le permis de démolir et/ou toutes autres décisions d'urbanisme.

Prévention du risque inondation – Opération d'acquisition des propriétés les plus exposées – Acquisition des lots 16 à 22 - 43 à 49 et 57 de la copropriété cadastrée BN N°100 – Demande de subventions au titre du Fonds Barnier – Monsieur [REDACTED].

Le CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le projet d'acquisition amiable et de démolition des lots 16 à 22, 43 à 49 et 57 de l'ensemble immobilier sis 1780 route de la Mer sur la parcelle cadastrée section BN n° 100, appartenant à Monsieur [REDACTED] pour un coût prévisionnel de 277 800 €.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié à intervenir avec le propriétaire pour l'acquisition de son bien pour la somme de 243 000 €.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à solliciter le fonds de prévention des risques naturels majeurs au taux maximum de 100% (fonds Barnier).

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à déposer le permis de démolir et/ou toutes autres décisions d'urbanisme.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 18 heures 40.

Biot, le 27 octobre 2017

Le Maire,

Guilaine DEBRAS
Vice-présidente de la CASA



Information publiée sous réserve de l'approbation du procès-verbal de la séance
par le Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.